

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 27 JUIN 2024  
\_\_\_\_\_

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL  
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC  
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193d6-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

12

**FINANCES : 4. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme pour le Budget Principal, sur la Décision Modificative du budget annexe des locations commerciales.

## **DECISION MODIFICATIVE**

La décision modificative (DM) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Il est également un budget d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

## **4. BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES**

**En section de fonctionnement, Il est proposé d'inscrire :**

- En **recettes**, la somme de **487 628,71 €** correspondant au résultat de fonctionnement reporté
- En **dépenses (19 400 €)** : au chapitre 011, il est proposé une augmentation de + 15 000 € correspondant à des frais de gardiennage, 2 000€ sont inscrits pour des provisions de dépréciations au chapitre 68 et 2 000€ sont inscrits pour corriger les titres sur exercices antérieurs et 400 € pour les intérêts moratoires.

**En section d'investissement, Il est proposé d'inscrire :**

- En **recettes**, la somme de **184 535,56 €** correspond au solde d'exécution, chapitre 001.
- En **dépenses**, la somme de **35 483,60 €** correspondant aux restes à réaliser 2023.

Ces propositions sont retracées en annexe 4.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,

Vu les instructions budgétaires et comptables M4,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales la somme de 672 164,27 € en recettes et de 54 883,60 € en dépenses;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAUT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024**

**ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024**